

Gouvernement du Québec

Décret 1017-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Yvan Nolet comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Yvan Nolet de Boisbriand, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 29 septembre 2011;

QUE le lieu de résidence de monsieur Yvan Nolet soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56425

Gouvernement du Québec

Décret 1018-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT le changement de résidence de madame Linda Despots, juge de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), toute modification à l'acte de nomination d'un juge de la Cour du Québec quant au lieu de sa résidence est décidée par le gouvernement, sur recommandation du juge en chef;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 110 de cette loi, cette recommandation ne peut être formulée que si le juge visé consent à la modification à son acte de nomination ou que si le juge en chef considère que les circonstances l'exigent;

ATTENDU QUE, conformément au décret numéro 245-2002 du 13 mars 2002, le lieu de résidence de madame la juge Linda Despots a été fixé à Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE la juge en chef de la Cour du Québec recommande que le lieu de résidence de madame la juge Linda Despots soit fixé à Montréal ou dans le voisinage immédiat;

ATTENDU QUE madame la juge Linda Despots consent à cette modification à son acte de nomination;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE le lieu de résidence de madame Linda Despots, juge de la Cour du Québec, soit fixé à Montréal ou dans le voisinage immédiat, avec effet à compter du 29 septembre 2011.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56426

Gouvernement du Québec

Décret 1019-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de madame Béatrice Clément comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Béatrice Clément d'Ormstown, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 29 septembre 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Béatrice Clément soit fixé dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56427

Gouvernement du Québec

Décret 1020-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de madame Hermina Popescu comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :